AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C2072
FR0000060824-FS1045

5 décembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FINANCIERE MARJOS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 décembre 2025, complété notamment par un courrier reçu le 5 décembre 2025, M. Franck Levy a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 novembre 2025, les seuils de 20% et 15% du capital et des droits de vote de la société FINANCIERE MARJOS et détenir 2 742 804 actions FINANCIERE MARJOS représentant autant de droits de vote, soit 13,74% du capital et des droits de vote de la société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions FINANCIERE MARJOS hors marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 19 967 538 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.